

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2218

présenté par
M. Pradal et M. Boudié

ARTICLE 14 A

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« l'objectif »

les mots :

« la bonne mise en œuvre d'une politique »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.

Il paraît, en effet, peu pertinent de subordonner à un objectif - et non un résultat - la délivrance de l'aide au développement solidaire.